



Déclaration CAPA du 27 mai 2019 – Accès à la Hors Classe

Cette CAPA hors classe s'ouvre dans un contexte particulier de mobilisations dans l'éducation nationale et dans toute la Fonction publique. Nous tenons à rappeler ici notre attachement à un Service public de qualité sur l'ensemble du territoire et notre détermination à le défendre.

Les projets de loi « école de la confiance » et « transformation de la Fonction publique », actuellement présentés à l'Assemblée et au Sénat se font de manière autoritaire sans prise en compte des professionnels concernés. Ils annoncent une déstructuration du métier, une remise en cause des missions du service public, un renforcement de l'inégalité des droits entre les élèves et les familles et une dégradation accrue du paritarisme, garant du fonctionnement démocratique du Service public.

Le gouvernement fait la sourde oreille face aux mobilisations et utilise l'autoritarisme dans son fonctionnement : rappels à l'ordre de fonctionnaires qui osent exprimer publiquement leur désaccord, mise en garde etc. Cette attitude est déplorable et ne fait que renforcer nos inquiétudes concernant l'article 1 de la loi école de la confiance, et l'article 13 de celle dite de « transformation de la Fonction publique ».

Le projet de loi Fonction publique est une boîte à outils inventée par le gouvernement pour casser le Service public.

Le quasi dessaisissement de toutes les compétences des CAP, l'augmentation du recrutement de contractuels, la suppression de milliers de postes, la fusion des CT et CHSCT,... sont extrêmement dangereux car cela précarisera les personnels et renforcera de fait les inégalités territoriales

Dans l'éducation, en plus de ces 2 projets, les réformes lycées, lycées pro, parcoursup et bac viennent renforcer le malaise et la colère existante tant du point de vue des personnels que des élèves et leurs familles. En effet, ce projet fait la part belle au privé (avec l'obligation de financement des écoles

maternelles privées), instaure des modes de fonctionnement nuisibles aux élèves comme aux personnels et va accentuer les inégalités.

Dans ce contexte la parution du décret imposant les 2HSA à la rentrée prochaine, décret qui fait l'unanimité contre lui de la part des organisations syndicales, est une véritable provocation tant cela va dégrader les conditions de travail, les relations dans les équipes pédagogiques. Et c'est aussi une mesure profondément inégalitaire si l'on considère comment ces HSA sont distribuées entre les hommes et les femmes.

Le ministre a beau jeu de parler de confiance il ne met rien en place pour l'instaurer.

Et pour ce qui est de la revalorisation des enseignants, annoncée par le président, il conviendrait pour le moins de mettre fin au gel de la valeur du point et de lui assurer une sérieuse augmentation à l'occasion du rendez-vous salarial de juin. Il y a urgence et ce serait sûrement là une bonne façon de renforcer l'attractivité du métier.

En ce qui concerne le sujet de cette CAPA, nous entrons dans la deuxième année de la hors-classe post-PPCR. Une avancée historique pour les droits des personnels assurés désormais de dérouler leur carrière sur deux grades ; assurés que l'ensemble de leur expérience professionnelle soit désormais prise en compte, indépendamment de paramètres externes.

Cette assurance repose sur un équilibre des barèmes et sur la pérennité des avis, mais nous continuons de demander à ce que les collègues qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière pour leur appréciation puissent contester au moins une fois leur appréciation (au même titre que ceux qui ont eu un rendez-vous de carrière)

Dans cette CAP nous pourrons constater que l'héritage des anciennes carrières est encore présent et qu'elles étaient fortement inégalitaires. Cette donnée nous incite à continuer de demander à ce que le barème soit réévalué en faveur de l'ancienneté afin que tous les collègues issus de l'ancien système puissent partir au dernier échelon de la hors classe. De même le SNEP FSU revendique que la hors classe soit un échelon supplémentaire et que la différence de 5 ans existante entre 2 collègues pour accéder à la hors classe disparaisse. En effet, la dernière campagne et les

CAP de recours ont établi clairement que le quota existant d'avis excellent au RDV de carrière du 9^{ème} n'était pas adapté à nos corps, créant injustices et incompréhensions. Sur la situation femmes/hommes : si nous nous satisfaisons du taux de femmes promues, 60%. Nous constatons que plus de 54% des femmes sont nées dans les années 60 contre 37.5 % d'hommes. Il faut croire que pour les femmes la valeur du travail attend donc le nombre d'années.

Pour le reste, nous ferons des remarques concernant des cas d'individuels, lors de cette séance.

Les commissaires paritaires académiques du SNEP-FSU